Sciences Po Grenoble UGA
L'OUVERTURE AUX MONDES

Conseil d'Administration

Saint-Martin-d'Hères, le 8 octobre 2026

Conseil d'Administration du 8 octobre 2026
Délibération n°CA-2026-50

Nature : **Ressources humaines**
Objet : **Approbation du plan d'actions HSR4R 2026 - 2029**

Le Conseil d'Administration,

Vu la recommandation du Conseil de l'Union européenne C/2023/1640 du 18 décembre 2023 sur un cadre européen pour attirer et retenir les chercheurs, l'innovation et les entrepreneurs talentueux en Europe,
Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,
Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble voté par le conseil d'administration de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble,
Vu l'arrêté n°2026-066 du 19/05/2026 , fixant les modalités de fonctionnement des réunions conjointes des comités sociaux d'administration d'établissement et des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail,
Vu l'avis de la réunions conjointes des CSAE en date du 22 septembre 2026,
Vu le projet de plan d'action HRS4R (Human Resources Strategy for Researchers) 2026 – 2029,

Considérant ce qui suit :

Le label HRS4R (Human Resources Strategy for Researchers) est une reconnaissance européenne décernée par la Commission européenne aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche qui s'engagent à améliorer leurs pratiques en matière de ressources humaines.

Il vise à reconnaître l'engagement des établissements d'enseignements supérieur en matière de recrutement, de qualité de vie au travail ainsi que d'éthique et d'intégrité scientifique dans la recherche. Il participe à favoriser l'attractivité de l'établissement sur le plan européen et constitue un facteur de visibilité pour l'établissement, ainsi qu'un atout essentiel pour répondre aux exigences des appels à projets.

L'Université Grenoble Alpes ainsi que ses établissements composants ont obtenus le label HRS4R en 2021, et mis en œuvre un plan de 30 actions qui ont fait l'objet d'une évaluation favorable en 2023 par la Commission Européenne. La présente délibération vise à adopter le plan d'action 2026 – 2029, afin d'accompagner le dépôt de dossier de renouvellement du label auprès de la commission européenne.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1ER : APPROUVE le plan d'action HRS4R (Human Resources Strategy for Researchers) 2026 – 2029 annexé à la présente délibération

Le résultat du vote est le suivant :

Résultat du vote :	
Nombre de présents :	19
Nombre de procurations :	09
Votes « Pour » :	28
Votes « Contre » :	00
Abstentions :	00

Jean-Luc Névache



Président du Conseil d'administration

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble par courrier adressé au greffe du tribunal (Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 Grenoble Cedex), ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.